

Le verbe, catalyseur d'une expression d'incertitude par le mode

Joachim KEI

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
Département de Lettres Modernes UP: Grammaire et linguistique du
français
E-Mail: jkeijo@yahoo.fr

Résumé

Le verbe rend compte de l'incertitude à travers divers modes ou auxiliaires verbaux.

Les modes subjonctif et conditionnel s'illustrent en pôle position. Ils expriment l'éventualité, le probable dans le discours. Il s'ensuit les auxiliaires pouvoir et devoir qui considèrent l'action exprimée par le verbe comme possible. Par ailleurs, l'interprétation de ces usages, dans le fonctionnement de la langue, a permis de relever plusieurs sens qu'indiquent le subjonctif, le conditionnel et les verbes pouvoir et devoir.

Mots clés : Verbe, mode subjonctif, mode conditionnel, auxiliaire pouvoir, auxiliaire devoir, sémantique.

Abstract

The verb accounts for uncertainty through various modes or auxiliaries and some verbs of opinion. The subjunctive and conditional modes are illustrated in pole position. They express the eventuality, the probable in the discourse. It follows the auxiliaries can and must who consider the action expressed by the verb as possible. Moreover, the interpretation of this usages in the functioning of the language made it possible to point out several senses indicated by the subjunctive, the conditional and the verbs can and must.

Keywords : Verb, subjunctive mode, conditional mode, auxiliary can, auxiliary must, semantic.

Introduction

Peut-on communiquer sans faire usage du verbe ? Une telle interrogation, au-delà des considérations dialectiques ou argumentatives pour y répondre, semble attirer notre attention sur l'importance de cette classe grammaticale dans l'énonciation. Selon G. Duhamel (1934, p.43) « Le verbe est l'âme d'une langue. C'est...le mot par excellence. » C'est un vecteur discursif, le logos, la parole ou le discours. De ce point de vue, le verbe paraît englobant. Il est à la fois un élément du segment supérieur (phrase) et le segment supérieur lui-même. Par extension, il représente l'énoncé proprement dit. En grammaire traditionnelle, le verbe indique le procès, c'est-à-dire l'action que fait ou subit le sujet. Il exprime également un état ou encore la relation entre l'attribut et le sujet. La linguistique structurale l'appréhende comme étant « un constituant du syntagme verbal dont il est la tête. Il se définit par son environnement, il est précédé d'un syntagme nominal sujet et suivi d'un syntagme nominal objet avec ses marques de temps, de personne et de nombre. » (J. Dubois et alii, 1984, p.506). En plus

ces traits distinctifs, le verbe comporte d'autres marques morphologiques comme le mode, la voix et l'aspect qui répondent à l'appellation « de catégories verbales ». (M. Arrivé, 2006, p.97) Celles-ci octroient au verbe le rôle de prédicat qui est une information se rapportant au sujet dudit verbe. Cette information donnée par le verbe peut exprimer diverses choses. Dans cette perspective, l'on est en droit de se demander comment il (le verbe) rend compte de l'incertitude dans le discours littéraire. Le présent article se propose d'analyser cette préoccupation à travers les modes caractéristiques comme le conditionnel, le subjonctif et à travers les verbes spécifiques comme les modaux. Il faudra, par la suite, dégager leur valeur dans le fonctionnement de la langue.

1-L'expression de l'incertitude par les modes conditionnel et subjonctif

L'incertitude est le caractère de ce qui ne peut être déterminé, qui ne peut être établi avec exactitude et qui cède la place au doute. Son expression passe, entre autres, par des modes verbaux. Ceux-ci affectent la classe du verbe et « manifestent différentes manières d'envisager le procès » (M. Riegel et alii, 1994, p.287). L'on distingue, à cet effet, sept modes dont quatre sont dits personnels et trois qualifiés d'impersonnels. Les modes personnels sont ceux « dont les formes varient avec la personne grammaticale et on en dénombre quatre : l'indicatif, le subjonctif, l'impératif et le conditionnel. Contrairement aux modes personnels, les modes impersonnels ne possèdent pas des désinences de personnes. Ce sont les modes infinitif, participe et gérondif ». (R. Lagane, 2004, p.92) Par ailleurs, les modes personnels « permettent de marquer les différents degrés d'actualisation du procès signifiés par le verbe. » (M. Arrivé et alii, 1986, p.301) De ce fait, comment le conditionnel et le subjonctif, qui émanent de ces modes personnels, traduisent-ils l'incertitude ?

1-1-Le mode conditionnel et l'incertitude

Pour certains grammairiens et linguistes, « le conditionnel, autrefois considéré comme un mode, est généralement intégré aujourd'hui à l'indicatif, pour des raisons morphosyntaxiques et sémantiques. » (Ibidem) Pour d'autres, « c'est un mode à part entière du fait qu'il indique le procès dont la réalisation est la conséquence d'une condition ». (M. Riegel et alii, op.cit., p.679) C'est un débat d'école qui ne nuit pas à la capacité définitionnelle de ce terme qui indique l'éventualité, le probable et donc l'incertitude. Sur le plan morphologique, le conditionnel se présente sous deux formes. La forme simple (le conditionnel présent) et la forme composée (le conditionnel passé).

Le conditionnel présent se construit à partir des affixes de l'imparfait qu'on ajoute au radical du futur. C'est en cela que le conditionnel présent comporte à la fois la marque du futur et celle du passé. Toutefois, il a la valeur temporelle quand il exprime un fait postérieur à un moment passé. C'est pourquoi certains linguistes appellent « *futur du passé* » ou « *le conditionnel temporel* » (M. Arrivé et alii, 1986, p.6). L'extrait ci-après le révèle :

(1)-Il était également convenu qu'elle **passerait** ses jours de repos en ville.

(Le *démagogue*, p.43)

Le contexte de cette phrase parle d'Elsie, un personnage de Chinua Achebé. C'est une jeune infirmière nouvellement affectée à l'hôpital de Bori. Elle s'est accordée avec sa collègue pour profiter de son temps de repos en ville. L'emploi du conditionnel « passerait » semble marquer une éventualité. Rien n'est certain. Tout dépend du bon vouloir d'Elsie, de son programme, de

ses priorités. L'usage du conditionnel présent, ici, reste lié à une certaine prudence dans l'expression verbale de la pensée. L'on n'ose pas affirmer la réalisation d'un tel projet pour ne pas être contrarié en cas d'échec. Ainsi, le choix d'exprimer l'incertitude par le conditionnel paraît s'imposer.

Quant au conditionnel passé, il se forme de l'auxiliaire être ou avoir conjugué au présent du conditionnel et du participe passé du verbe. Le conditionnel passé situe le procès dans le passé.

(2)-Si j'avais été laissé à mes propres ressources rien ne **serait** peut-être **passé**...

(Le

démagogue, p.41)

Dans ce passage, le conditionnel passé est exprimé par le conditionnel présent « serait », suivi du participe « passé ». Cette deuxième forme du conditionnel est introduite par la conjonction « si ». Elle exprime une condition regrettable quand le locuteur dit : « rien ne serait peut-être passé ». En d'autres termes, quelque chose aurait bouleversé certainement l'ordre des choses. Après ce bouleversement, l'expression du conditionnel passé rappelle l'erreur commise. C'est une sorte d'embarras, de tergiversation comportementale qui est décriée. Il s'agit d'une action hasardeuse dont on ne pouvait prévoir l'issue. Cet emploi conditionnel est, sans doute, un rappel à l'ordre et une exhortation voilée à poser ultérieurement le bon geste. Qu'en est-il du mode subjonctif ?

1-2-Le mode subjonctif et l'incertitude

Tout comme le conditionnel, le subjonctif appartient aux modes personnels. Il admet la distinction des personnes grammaticales. Il introduit « un sentiment subjectif (doute, incertitude, pensée, croyance, peur) ». (C. Kerbrat, 2002, p.128) En utilisant le mode subjonctif, l'énonciateur ne s'engage pas sur la réalité des faits mais manifeste des sentiments dans une approche d'hypothèse ou de possibilité à l'égard de ces faits. Aussi M. Winters (1991, p.158), ajoute-t-il que « l'ensemble sémantique des emplois de ce mode se rassemble autour des expressions prototypiques... du doute ». En d'autres termes, le mode subjonctif participe de l'expression de l'incertitude. Il présente quatre formes temporelles qui se regroupent sous la forme simple et la forme composée.

1-2-1-Les formes simples du subjonctif

Les formes simples du subjonctif se composent du présent et de l'imparfait du subjonctif. Le subjonctif présent exprime le procès simultané par rapport au moment où l'on parle. Il indique aussi l'ordre, le souhait ou la supposition. La formation du subjonctif présent se fait à partir « des déclinaisons : -e, -es, -e, -ions, -iez, -ent à la racine de la troisième personne du présent de l'indicatif » (A. Michel, 2006, p.6).

Quant à l'imparfait du subjonctif, tout comme le présent du subjonctif, il permet d'exprimer un fait qui se déroule en même temps ou après les propos de l'énonciateur. De ce fait, le subjonctif imparfait peut alterner avec le conditionnel. L'imparfait du subjonctif se conjugue avec « le radical du verbe au passé simple auquel on ajoute les terminaisons suivantes : -sse, -sses, -t, -ssions, -ssiez, -ssent » (Ibidem). Ces formes simples énoncent, entre autres, des faits incertains.

(3)-Il se peut **que j'aie** ma soirée libre,
répondis-je...

(La
plaisanterie, p.23)

(4)-Possible **qu'elle éprouvât**
vraiment le besoin de me soumettre le
son émission...
texte de

(La
plaisanterie, p.255)

L'extrait (3) fait mention du subjonctif présent « que j'aie ». Cet emploi résulte d'un doute créé par le syntagme verbal « Il se peut ». Ce manque de certitude justifie l'usage du subjonctif. De plus, le temps présent du verbe de la proposition principale « se peut » influence le verbe de la subordonnée qui se met au présent du subjonctif « que j'aie ». Cela obéit aux règles de la concordance des temps verbaux.

Quant à l'exemple (4), il contient le subjonctif imparfait « qu'elle éprouvât ». Apparemment, rien ne justifie cet emploi. Mais à y voir de près, en considérant le contexte, l'on comprend que le récit dans lequel il s'inscrit, les verbes sont au passé. En outre, l'expression « Possible qu' » suppose la probabilité. Ce qui appelle l'usage du subjonctif imparfait.

1-2-2-Les formes composées du subjonctif

Les formes composées sont également au nombre de deux. Ce sont le passé et le plus-que-parfait du subjonctif.

Le subjonctif passé situe l'accomplissement du procès à la manière du futur antérieur et « marque l'antériorité par rapport au verbe principal ou dénote l'accompli. » (M. Riegel et alii, op.cit., p.328) Il se forme du subjonctif présent à partir de l'auxiliaire avoir ou être et du participe passé du verbe à utiliser.

S'agissant du plus-que-parfait du subjonctif, c'est un temps composé employé dans le registre de langue soutenu au même titre que l'imparfait et le passé du subjonctif. Il est rarement utilisé. Il est précédé, dans son usage, de la conjonction que ou qu'. Pour le conjuguer, l'on se sert de l'auxiliaire (avoir ou être) de l'imparfait du subjonctif auquel on ajoute le participe passé du verbe conjugué. Il traduit une action supposée réalisée au moment où le locuteur tient ses propos.

Le subjonctif passé et le subjonctif plus-que-parfait énoncent des actions ou faits envisagés, hypothétiques, incertains, etc. Les illustrations suivantes l'attestent.

(5)-Tu as bien écrit oui ou non ? ... **que j'aie écrit** une chose
pareille, à la rigolade, ça fait tout de même déjà deux
mois, je ne m'en souviens plus.

(La *plaisanterie*, p.60)

(6)-Je pensais que j'étais
arrivé ...à me complaire dans mon
savoir, ma condition d'étudiant...et que mon père, ouvrier,
mort dans un camp de concentration
pendant la guerre, n'eût
probablement pas compris mon cynisme...

(*La plaisanterie*, p.74)

L'interrogation « Tu as bien écrit oui ou non ? » de la phrase (5) fait appeler soit à une réponse affirmative, soit négative. Mais l'hésitation du personnage l'amène à commencer son propos par le subjonctif « que j'aie écrit ». Cette hésitation est renforcée par la fin de son énoncé « je ne m'en souviens plus ». Dans l'illustration (6), l'adverbe « probablement » et les verbes au passé de l'indicatif expliquent l'emploi du plus-que-parfait du subjonctif. Ainsi, l'hésitation en (5) et « probablement » en (6) contribuent fortement à l'expression de l'incertitude à travers le subjonctif par ses formes composées.

1-3- La contribution des verbes modaux

Dans l'expression de l'incertitude, nous verrons la contribution des verbes modaux.

1-3-1-L'apport des verbes modaux : pouvoir et devoir

On appelle verbes modaux la classe des auxiliaires du verbe qui « ne sont pas reconnus au même titre qu'être et avoir par la tradition » (M. Riegel et alii, op.cit., p.252) grammaticale. Les auxiliaires modaux expriment les modalités logiques dans la mesure où le sujet considère l'action exprimée par le verbe comme possible, nécessaire, comme une conséquence logique ou comme le résultat d'une décision. En français, les verbes modaux sont pouvoir et devoir. Aussi « dans certaines conceptions plus extensives de la notion de modalité, on ajoute vouloir, savoir et, parfois, croire à l'inventaire des verbes modaux. » (M. Arrivé et alii, op.cit., p.389) Mais il sera retenu les semi-auxiliaires pouvoir et devoir pour manifester l'incertitude à travers les exemples ci-après.

(8)-Ce soir-là je déjeunai en
compagnie de Madame Nanga et
des enfants car le Ministre **devait se rendre** à une
réception diplomatique, puis à une réunion
politique.

(*Le démagogue*, p.35)

(9)-...surtout si elles
risquaient de retarder
l'accomplissement de ce qui importait pour moi (un
coup d'Etat **pouvait être suivi** d'un contre-coup et on
ne saurait plus où l'on en était).

(*Le démagogue*, p.216)

Dans l'extrait (8), le groupe de verbe « devait se rendre » n'a pas encore eu son accomplissement. Le Ministre va-t-il effectuer le déplacement ? Rien ne l'atteste tout comme « pouvait être suivi » de l'exemple (9). Ce sont des probabilités exprimées par les verbes modaux « devait » et « pouvait ».

Il nous apparaît utile d'aborder, à présent, l'interprétation des usages dans le fonctionnement de la langue.

2-L'interprétation des usages dans le fonctionnement de la langue

L'interprétation des usages va concerner l'analyse sémantique des modes conditionnel ou subjonctif et des verbes pouvoir et devoir.

2-1-valeur du conditionnel et du subjonctif

Le subjonctif et le conditionnel expriment différentes valeurs qu'il convient d'appréhender.

2-1-1-Approche sémantique du mode subjonctif

Selon les propositions dans lesquelles le subjonctif est employé, il sert à traduire plusieurs choses.

D'abord, dans les subordonnées conjonctives introduites par *que*, il est utilisé quand le verbe de la principale indique un souhait, une volonté, une crainte, un regret ou un doute, etc.

qu'on **parle** avant ou pendant, (12)-En général, je veux bien
suis résolument contre les post-mortem. mais je

(*Le démagogue*, p.83)

L'emploi du subjonctif « parle » résulte d'un souhait « je veux » exprimé dans la proposition principale. Cette volonté ou ce souhait traduit le sens du subjonctif par le phénomène d'interdépendance discursive et contextuelle.

Ensuite, dans les subordonnées circonstancielles, il peut spécifier l'opposition, le but ou le temps.

renoncer au monde réel, bien (13)-Je n'ai pas le droit de
perde tout. que j'y

(*La plaisanterie*, p.131)

certainement du cent trente pour que (14)-...avec moi il ferait
je l'**admire**...

(*La plaisanterie*, p.37)

(15)-Je l'observerai bien jusqu'à ce
qu'elle **disparût** à nos yeux.

(*Le démagogue*, p.136)

La locution conjonctive « bien que », dans l'exemple (13), exprime une opposition entre l'idée développée par la principale (Le navire quitte le port) et celle de la subordonnée (le vent soit déchainé).

Quant à la locution « pour que » de l'illustration (14), elle énonce un objectif à atteindre, voire un but (tout soit en ordre). C'est le résultat recherché et qui est en cours de réalisation.

En (15), l'observation va durer le temps que l'observée parte ou disparaisse. Cette idée est traduite par « jusqu'à ce qu' » pour montrer l'antériorité de l'action. Cet emploi indique le sens du subjonctif.

Enfin, dans les subordonnées indépendantes, l'on fait usage du subjonctif pour exprimer un ordre ou une défense.

(16)-Qu'on ne **vienne** pas me raconter
qu'elle l'aimait, qu'est-ce que celle-
là peut bien savoir de l'amour, elle couche avec le premier
venu...

(*La plaisanterie*, p.41)

Au niveau de l'extrait (16), l'on note une sorte de mise en garde ou une défense contre toute démarche visant à convaincre cet énonciateur. Les éléments de la négation « ne...pas », qui encadrent de part et d'autre le subjonctif « vienne », précisent cette défense.

Par ailleurs, le subjonctif peut traduire d'autres valeurs comme la conséquence, la prière, l'éventualité. Après des superlatifs ou des expressions marquant une exception du genre : le seul, le premier, le dernier ; l'emploi du subjonctif est révélateur de significations diverses. Le conditionnel n'est pas exempt de cette diversité sémantique.

2-1-2-Le conditionnel à valeur modale et temporelle

Quand le conditionnel est employé comme un mode, il a une valeur d'hypothèse dans une phrase comportant une subordonnée de condition. Observons la phrase que nous proposons : Si nous déménageons, nous **irions** habiter à la campagne.

« Si nous déménageons » est une proposition admise provisoirement. Mais au cas où elle se produisait, cela entraînerait sa réalisation « nous irions habiter à la campagne. » Ce principe déductif est rendu possible par l'usage du mode conditionnel avec une valeur d'hypothèse.

Par ailleurs, le mode conditionnel se distingue par d'autres valeurs quand il est utilisé dans une phrase sans subordonnée de condition.

Premièrement, il permet d'atténuer ce qui est dit :

(17)-Tu **devrais** savoir.

(Le

démagogue, p.89)

L'usage du conditionnel «devrais » est une forme d'adoucissement qui consiste à rendre l'expression langagière moins rude, moins âpre, moins désagréable possible. Il s'agit de la polir en ôtant les « aspérités » lexicales, énonciatives du discours. C'est l'atténuation d'éventuels effets négatifs d'un énoncé sur le destinataire.

Deuxièmement, il permet d'exprimer un regret :

(18)-Quant à Elsie, j'**aurais**

dû savoir qu'elle n'était qu'une
vulgaire prostituée et que moins on en parlerait mieux
cela vaudrait.

(Le

démagogue, p.108)

Pour Descartes¹, le regret est une espèce de tristesse, un état de conscience pénible à propos d'un fait ou d'une action qu'on a en mémoire. C'est une lamentation, une plainte, un remords. Son expression, dans l'exemple (19), appartient au langage soutenu « J'aurais dû » qui est différent de (Je devais l'écouter) en langage familier. Le conditionnel passé deuxième forme a effectivement le sens de regret.

Troisièmement, il permet de montrer de la distance relativement à ce qu'on dit :

(19)-...me tapotant le visage

et jurant ses grands dieux qu'il
passeraitme prendre en Moravie à son retour de Bratislava.

(La plaisanterie, p.31)

La promesse faite dans cet énoncé va-t-elle se réaliser ? Quand on n'a pas la certitude de ce qui va se produire, il faut nuancer ses propos. Il faut jouer la carte de la prudence en utilisant « passerait » en lieu et place de (passera) qui relève du mode indicatif. Il est question de montrer de la distance dans l'énonciation dont on n'a pas la preuve qu'elle va s'accomplir.

En outre, quand le conditionnel est employé comme un temps ; il joue le rôle de futur dans le passé. Ainsi, dans une proposition subordonnée dépendant d'une principale au passé, il situe un fait après un autre événement passé :

Il m'a dit/ qu'il **arriverait** à 6hdu matin.1^{er} fait : dire 2^e fait : arriver à

6h

Cet emploi du conditionnel à valeur de futur dans le passé est fréquent dans le discours indirect et indirect libre. Qu'en est-il des valeurs des auxiliaires modaux : pouvoir et devoir ?

¹René Descartes est un philosophe français du 17^e siècle. Il est aussi mathématicien et physicien. Il rédige, entre autres, le Discours de la méthode, les Méditations métaphysiques dans lesquels il recherche une vérité certaine.

2-2-Interprétation sémantique des auxiliaires modaux : pouvoir et devoir

D'ordinaire, pouvoir et devoir « expriment respectivement deux valeurs modales fondamentales, la possibilité et l'obligation : elle peut chanter, il doit partir. » (M. Riegel et alii, 1994, p.254) Cependant, chacun comporte des nuances de sens que justifie J.P. Sueur (1979, pp.97-98) en

« structures sémantiques suivantes :

- (1) Pouvoir : I a-Permission
 b-Capacité
 c-Possibilité
 II Non exclusivité (éventualité)
- (2) Devoir : I a-Obligation
 b-Nécessité
 II Probabilité »

Au regard de ce qui précède, l'on note que les verbes modaux (pouvoir et devoir) ont des variétés de sens. Aussi peuvent-ils recevoir, selon le contexte d'emploi, différentes interprétations. Sur la base de ces sélections sémantiques susmentionnées, l'on s'accorde à les regrouper en deux grandes catégories d'interprétations : les radicales et les épistémiques.

2-2-1-Interprétations radicales

Les interprétations radicales ou emplois radicaux concernent à la fois pouvoir et devoir. Dans le cas de pouvoir, celles-ci s'orientent vers « des effets de sens de « permission », « capacité » et « possibilité ... » » (C. Vetter, 2004, p.65)

(20)-Elle **peut** prendre ma relève.

(Le

démagogue, p.131)

(21)-...on **pouvait** les avoir

sur place maintenant...

(Le

démagogue, pp.31-32)

(22)-Il **se peut** que j'aie ma

soirée libre...

(La

plaisanterie, p.99)

L'auxiliaire modal « peut » de l'exemple (20) indique la permission, « pouvait » de (21) la capacité et « se peut » de (22) l'éventualité ou la possibilité.

Au niveau de devoir, les interprétations se rapportent à « une obligation théorique...ou une obligation pratique ». (C. Barbet, op.cit, p.50)

(23)-...tu **dois** te consacrer,

c'est ta voie, c'est ton temps...

(*La plaisanterie*, p.299)

(24)-Je **dois** avouer que je
me sentis plutôt gauche et
embarrassé devant les manières sophistiquées de la
dame et son assurance.

(*Le démagogue*, p.76)

Au niveau de l'illustration (23), « dois » relève d'une obligation morale ou théorique. Quant à l'exemple (24), « dois » participe de la mise en œuvre d'une expression verbale de la pensée où l'énonciateur est acteur. Dans ce cas, l'obligation devient pratique.

Les emplois radicaux ne sont pas les seuls à faire l'objet d'interprétations, il y a ceux relatifs aux épistémiques avec des interprétations succinctes.

2-2-2-Interprétations épistémiques

Les interprétations épistémiques « communiquent une nécessité ou une possibilité qu'un état de choses soit le cas... est possible-avec pouvoir-ou probable-avec devoir ». (C. Barbet, op.cit, p.51) L'exemple, que nous proposons ci-après, l'atteste :

D'ailleurs, un artiste qui draine des foules pouvait et même devait être très talentueux.

Les verbes modaux « pouvait » et « devait » ont une connotation qui sous tend le probable. Car d'autres facteurs, en dehors du talent, peuvent attirer les foules.

Par ailleurs, en plus des interprétations radicales et épistémiques, l'on note une troisième catégorie d'interprétation liée à devoir. Elle se dénomme interprétation aléthique où « *devoir* aléthique exprimerait une nécessité « absolue »... » (Idem, p.52) Ce qui diffère du *devoir* épistémique qui est une probabilité.

Conclusion

L'expression de l'incertitude n'est pas le seul fait du verbe à travers les modes conditionnel, subjonctif et les auxiliaires modaux : pouvoir ou devoir. Certaines parties du discours comme l'adverbe entre également dans cette dynamique. L'emploi de : apparemment, probablement, certainement, indique un manque de certitude du sujet parlant. Certains adverbes de négation : ne...pas, ne...point, ne...plus, utilisés avec le subjonctif ; traduisent l'incertitude. La phrase (Il n'est pas persuadé que son père vienne) en est l'illustration. De plus, certaines expressions du genre : il doute quant à la sincérité du prévenu ou il se montre perplexe...restent dans la mouvance de l'incertitude tout comme ces phrases interrogatives : paiera-t-il son loyer ? Viendra-t-il demain ? Autant d'éléments discursifs qui montrent que le sujet de l'incertitude peut être appréhendé diversement.

Bibliographie

Achebé, Chinua (1977) : *Le démagogue*, Abidjan-Dakar : Les Nouvelles Editions Africaines (NEA).

Arrivé, Michel ;François, Gadet ; Michel, Galmiche (1986) :*La grammaire d'aujourd'hui guide alphabétique de linguistique française*, Paris : Flammarion.

Arrivé, Michel, 2006, *Bescherelle, la conjugaison pour tous*, Paris, Hatier.

Barbet, Cécile (2012) : « Devoir et pouvoir, des marqueurs modaux ou évidentiels ? », *Langue française*, /1 (n°173), pp. 49-63. DOI : 10.3917/lf.173.0049. URL:<https://www.cairn.info/revue-langue-francaise-2012-1-page-49.htm>.

Dendale, Patrick (1993) : *Le conditionnel de l'information incertaine : marqueur modal ou marqueur évidentiel*, Editions Hilty Gerald.

Dubois, Jean ; Mitterrand, Henri ; Dauzat, Albert ; 1984, *Dictionnaire étymologique et historique du français*, Paris : Larousse.

Duhamel, Georges (1934) : *Discours aux nuages*, Paris : Nouvelles Editions Latines.

Kerbrat-Orecchioni, Cathérine (2002) *L'énonciation de la subjectivité*, Paris : Armand Colin.

Kundera, Milan (1981) : *La plaisanterie*, Paris : Imprimerie Bussière.

Lagane, René (2004) : *Difficultés grammaticales*, Paris : Larousse.

Riegel, Martin ; Pellat, Jean-Christophe ; Rioul, René (1994) : *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF.

Sueur, Jean-Pierre (1979) : « Une analyse sémantique des verbes devoir et pouvoir », in *Le français moderne*, 47/2, Genève, Slatokine Reprints.

Vetters, Carl (2004) : « Les verbes modaux pouvoir et devoir en français », in : *Revue belge de philosophie et d'histoire*, tome 82, fasc.3, Langues et littératures modernes-Moderne taal en litterkunde.

Winters, Margaret (1991) : « subjonctif et réseau », in *Communication* n. 53.